

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 07 septembre 2017**

Le sept septembre deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme SONILHAC Michèle, M. LECHEVALIER Alain, M. MABIRE Jean-Claude, M. RENOUF Jean-Marie, Mme CAILLOT Sylvie, Mme CHANU Laurence, Mme DUTÔT Patricia, M. FEUARDANT Guy, M. LECONTE Alain, M. MABIRE Edouard, M. TARDIF Philippe.

Etaient absents : Mme GAULTIER Marie-Hélène (a donné pouvoir à Mme CHANU Laurence), M. PACILLY Michel (a donné pouvoir à TARDIF Philippe), M. DROUET Yves-Marie (excusé)

Secrétaire de séance : Mme CHANU Laurence.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande au Conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Immeuble commerce – Modification des évacuations pour raccordement à l'assainissement collectif
 - Budget communal – Délibération modificative n° 1
 - Régime indemnitaire au 1^{er} octobre 2017 – Mise en place du RIFSEEP, régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et à l'engagement professionnel pour les agents techniques
- Il est demandé au Conseil de corriger l'ordre du jour n° 3 et d'inscrire : Portail cimetière et lavoir Hameau Daumaille – Validation devis

Le Conseil donne son accord ; les points porteront les numéros 09, 10 et 11.

Informations du Maire

- Vœux du Maire le samedi 13 janvier 2018
- Repas des Aînés le dimanche 03 juin 2018
- Réunion Bulletin municipal de 2018 début octobre
- Rentrée des classes
- SDEAU
- PRL
- Zone artisanale Gustave Camberton → compétence Communauté d'Agglomération du Cotentin
- Lotissement Clos d'Aubay
- Lotissement rue des Ecoles
- Aire de jeux école maternelle
- Hameau Daumaille
- Portail du cimetière
- Projet Eolien
- Gite d'Etape
- Assainissement Meaudenaville de Haut
- CAC
- CCAS
- Recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018

01 Groupe scolaire – Plan Numérique - Validation devis acquisition 10 tablettes - 2 ordinateurs portables et demande de subvention

Dans le cadre de l'opération « Plan numérique » il est proposé aux communes ayant un groupe scolaire, de subventionner l'équipement des classes primaires de tablettes numériques et ordinateurs portables.

Afin de recevoir le matériel le plus rapidement possible, Madame le Maire a réuni les adjoints afin d'étudier les différents devis reçus en Mairie, et avec leur accord, a décidé de commander le matériel suivant :

- Valise complète comprenant 10 iPads 32 Go, 10 housses (spécial anticasse), 1 borne wifi, déploiement/installation incluse (1 logiciel Airplay + logiciel de gestion de classe), auprès de la société ICM Informatique de Saint-Lô pour un montant de 5 395.83 € HT,

Livraison, installation, prise en main de 2 heures pour utilisation de la classe mobile, pour un montant de 290.00 € HT.

Soit un montant total de 5 685.83 € HT.

- 2 ordinateurs portables HP 250 G5 CORE i3 auprès de SPID Informatique pour un montant de 831.17 €,

Le Conseil, après avoir étudié le dossier,

VALIDE la signature du devis de la société ICM Informatique de Saint-Lô pour un montant de 5 685.83 € HT se rapportant à l'acquisition de 10 iPads,

VALIDE la signature du devis de la société SPID Informatique de Saint-Lô-d'Ourville pour un montant de 831.17 € HT se rapportant à l'acquisition de 2 ordinateurs portables,

AUTORISE le Maire à effectuer les règlements correspondants,

CHARGE le Maire de demander une subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale et des services concernés.

02 Groupe scolaire – Validation devis acquisition mobilier

Madame le Maire présente au Conseil les différents devis reçus en Mairie, se rapportant à des acquisitions de mobilier pour le groupe scolaire des Chardons bleus. Afin de ne pas retarder la livraison, Madame le Maire a commandé le matériel et mobilier ci-après :

- 2 tables fixes Elodie II – T2 (1 rouge/1 verte) pour la classe de PS et MS auprès de la société MANUTAN Collectivités,

- 15 chaises ergonomiques-T2 (8 bleues/3 rouges/4 jaunes) et 1 lot de 6 couchettes empilables auprès de la société BOURRELIER.

Le Conseil, après avoir étudié les documents,

VALIDE les signatures des devis suivants :

- Société MANUTAN Collectivités de Niort pour un montant de 279.08 € HT se rapportant à l'acquisition de 2 tables T2 pour la classe de PS et MS,

- Société BOURRELIER d'Amiens pour un montant de 490.01 € HT se rapportant à l'acquisition de 15 chaises T2 et 6 couchettes empilables pour la classe de PS et MS.

AUTORISE le Maire à effectuer les règlements correspondants

03 Portail cimetière et lavoir Hameau Daumaille – Validation devis

Madame le Maire présente au Conseil les différents devis reçus en Mairie, se rapportant à des travaux dans le cimetière (construction d'un seuil de barrière) et au lavoir du Hameau Daumaille (curage) :

Le Conseil, après avoir étudié les documents,

VALIDE les signatures des devis suivants :

- Terrassement et réalisation d'un seuil de barrière afin de terminer les travaux du nouveau portail du cimetière pour un montant de 1 190.00 € HT par l'entreprise JOUAN André de Saint-Maurice-En-Cotentin.

- Travaux de curage du lavoir du Hameau Daumaille pour un montant de 1 400.00 € HT par l'entreprise JOUAN André de Saint-Maurice-En-Cotentin,

AUTORISE le Maire à effectuer les règlements correspondants.

Madame le Maire informe le Conseil que les travaux précités sont réalisés.

04 Budget assainissement – Délibération modificative n° 1

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de rectifier le budget assainissement afin d'effectuer les différentes écritures de régularisation en investissement (frais d'études réglés en 2016 devant être intégrés au compte d'immobilisation), soit :

Chapitre 041

Dépenses - 2315 Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage techniques

Augmentation de 1 100.00 € - n° inventaire INSERTION AO ROMONT

Recettes - 2033

Immobilisations incorporelles – Frais d'insertion

Augmentation de 1 100.00 € - n° inventaire ASST ROMONT

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE les modifications précitées à apporter au budget Assainissement 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 294 100.00 €

05 Modalités concernant le contrôle de branchement au tout à l'égout communal à l'occasion d'une vente

Madame le Maire informe le Conseil que les notaires, géomètres etc... demandent en Mairie, lors des ventes d'un immeuble bâti, si le raccordement au réseau d'assainissement est conforme. A ce jour, aucune obligation de contrôle en matière d'assainissement collectif n'est fixée par la loi ou la réglementation au moment des ventes.

La mise en place du contrôle de branchement à l'égout, permettrait une gestion optimale du réseau d'assainissement collectif de la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

INSTITUE l'obligation du contrôle de branchement à l'assainissement collectif pour toute vente d'un bien immobilier raccordé au réseau en place sur la commune,

Pour toute demande des notaires (ou autres) le dossier sera transmis à la SAUR qui établira la facturation. Les frais occasionnés par ce contrôle seront à la charge du vendeur.

06 SDEM50 – Modification des statuts et extension de périmètre

Madame le Maire présente au Conseil les différents documents émanant du SDEM50 et se rapportant à la modification des statuts et extension du périmètre.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du projet de statuts et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la modification des statuts proposée par le SDEM50,

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Torigny-Les-Villes au SDEM50.

07 Communauté d'Agglomération du Cotentin – Prise de compétence « Santé et accès aux soins »

Madame le Maire informe le Conseil que lors du Conseil Communautaire du 29 juin dernier, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a décidé de prendre la compétence facultative « Santé et accès aux soins » au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

EMET un avis favorable à la prise de compétence « Santé et accès aux soins » par la Communauté d'Agglomération du Cotentin à compter du 1^{er} janvier 2018.

08 Communauté d'Agglomération du Cotentin – Prise de compétence « Enseignement Supérieur et Recherche

Madame le Maire informe le Conseil que lors du Conseil Communautaire du 29 juin dernier, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a décidé de prendre la compétence facultative « Enseignement supérieur et recherche » au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

EMET un avis favorable à la prise de compétence « Enseignement supérieur et recherche » par la Communauté d'Agglomération du Cotentin à compter du 1^{er} janvier 2018.

09 Immeuble commerce – Modification des évacuations pour raccordement à l'assainissement collectif

Monsieur RENOUF Jean-Marie, adjoint au Maire informe les membres du Conseil qu'afin de mettre en conformité le raccordement de l'immeuble au réseau d'assainissement collectif, il convient de modifier des évacuations dans la cuisine, la légumerie et la petite cour. Il présente les devis reçus en Mairie.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'entreprise DELAROCHE Alexandre du Vrétot pour un montant HT de 2 570 € afin de réaliser les travaux précités,

AUTORISE le Maire à effectuer les règlements correspondants.

10 Budget communal – Délibération modificative n° 1

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil, la délibération en date du 27 juin 2017 se rapportant à la création de l'Office Intercommunal du Cotentin sous forme de Société Publique Locale (SPL) et à ce titre la participation au capital de la commune pour un montant de 2 130.00 €

Afin de pouvoir verser cette participation à l'article 261, il convient de rectifier le budget communal 2017, à savoir :

Chapitre 23

Dépenses -2315 Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage techniques
Diminution de 2 500.00 €

Chapitre 26

Dépenses - 261 Participations et créances rattachées à des participations
Augmentation de 2 500.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications précitées à apporter au budget communal 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 716 000.00 €

11 Régime indemnitaire au 1^{er} octobre 2017 – Mise en place du RIFSEEP, régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et à l'engagement professionnel pour les agents techniques

Madame le maire rappelle aux membres du Conseil, la délibération 01/15.12.2016 en date du 15 décembre 2016 se rapportant à la mise en place du RIFSEEP, régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et à l'engagement professionnel pour les agents de la filière administrative et de la filière animation.

Suite à l'arrêté du 16 juin 2017 paru au journal officiel du 12 août 2017, il convient de compléter les montants de référence pour le cadre d'emploi des adjoints techniques, les groupes de fonctions restant inchangés, à savoir.

Filière	Cadre d'emploi	Groupe	Montant plafond annuel	
			IFSE	CIA
Technique	Adjoints techniques territoriaux	Groupe 1	11 340 €	1 260 €
		Groupe 2	10 800 €	1 200 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE

- d'instaurer le régime indemnitaire RIFSEEP pour les agents de la filière technique,
- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par les agents techniques au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.

Les autres termes de la délibération précitée restent inchangés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20 minutes.

Affichage : 01.09.2017 - Convocation 01.09.2017

Conseillers en exercice : 14 – Présents 11 – Votants 13.

Aux Moitiers d'Allonne, le 11 septembre 2017
Le Maire, Michèle SONILHAC